



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais dentaires

Question écrite n° 71329

### Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur un problème médical qui se nomme agénésie. Cette maladie très rare se traduit par une absence totale de dents après les dents de lait. Lorsqu'un enfant est atteint de cette affection, le dentiste lui prescrira, jusqu'à l'âge adulte, des prothèses dentaires provisoires. Mais lorsque la croissance de l'enfant est terminée, seuls les implants dentaires permettent de corriger définitivement cette anomalie physiologique. Or ces soins dentaires et stomatologiques extrêmement coûteux (de l'ordre de 100 000 francs par patient) ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale, car hors nomenclature. En septembre 2000, une information est passée dans les médias (Europe 1 et télévision) selon laquelle Mme Aubry avait accepté la prise en charge par la Sécurité sociale de tels soins en faveur d'une jeune fille atteinte d'agénésie. Le nombre de personnes souffrant de cette maladie en France étant très faible, il lui demande si tous les malades concernés pourront bénéficier d'une prise en charge identique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71329

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 décembre 2001, page 7492